



**HONORAIRES TRANSACTIONS TTC EN EUROS
AU 01/01/2023
A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR**

PRIX DE VENTE	HONORAIRES
< 40.000 €	4.000 €
40.000 € inclus à 49.999 €	4.500 €
50.000 € inclus à 59.999 €	5.000 €
60.000 € inclus à 69.999 €	5.500 €
70.000 € inclus à 79.999 €	6.000 €
80.000 € inclus à 89.999 €	6.500 €
90.000 € inclus à 99.999 €	7.000 €
100.000 € inclus à 119.999 €	7.500 €
120.000 € inclus à 139.999 €	8.500 €
140.000 € inclus à 159.999 €	9.500 €
160.000 € inclus à 179.999 €	10.500 €
180.000 € inclus à 199.999 €	11.500 €
200.000 € inclus à 219.999 €	12.500 €
220.000 € inclus à 239.000€	13.500 €
240.000 € inclus à 259.000 €	14.500 €
260.000 € inclus à 279.999 €	15.500 €
280.000 € inclus à 299.999 €	16.500 €
> 300.000 €	4.5 %



NOS HONORAIRES DE LOCATION

Locations d'appartements et maisons :

Le coût de nos prestations est fixé à **7.5 % TTC du loyer annuel**, charges comprises, par partie représentée au bail.

Pour un montant total de loyer mensuel, charges comprises, supérieur ou égal à 600 €, le coût de nos prestations est plafonné à **6 % TTC** par parties.

Le montant des honoraires à la charge du locataire et du bailleur est calculé dans la limite maximale de 3 € T.T.C. du m² pour l'état des lieux et de 8 € T.T.C. du m² pour les frais de visites du logement, de la constitution du dossier et de la rédaction du bail (pour le cas où le barème ci-dessus soit plus défavorable au client).

Locations commerciales et professionnelles :

Bail initial : **8 % HT** du loyer de la période triennale (charges comprises) à la charge du locataire, ne pouvant être inférieur à 1250 €.

Renouvellement de bail : **4 % HT** du loyer de la période triennale (charges comprises) à la charge du locataire, ne pouvant être inférieur à 750 €.

TVA en sus au taux en vigueur

NOS HONORAIRES DE GESTION

Gestion locative :

- de 1 à 5 lots7 % H.T.
- de 6 à 15 lots6 % H.T
- plus de 15 lots5 % H.T

En cas de reprise de dossier en phase contentieuse ou autres difficultés laissées à notre seule appréciation, les honoraires appliqués pourront être de **10 % HT** du loyer mensuel net. TVA en sus au taux en vigueur.

Gestion de copropriété :

100 € H.T. minimum par lot et par année, minimum de 1 000 € H.T. pour toute copropriété et par année (pour la gestion courante). Tarification syndic remise uniquement sur devis. TVA en sus au taux en vigueur.